Mise en ligne : 19 janvier 2014.
Dernière modification : 20 avril 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE FORESTIÈRE ET DES ALLUMETTES (SIFA)
(1922-1932)

Fusion de la Forestière et commerciale de l'Annam
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Forestiere+commerciale-Annam.pdf
et de la Société indo-chinoise des allumettes
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Indoch._allumettes_1903-1922.pdf

Coll. Olivier Galand
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Olivier_Galand.pdf
Étiquette d'une boîte d'allumettes 5 x 3 cm

———

INDO-CHINOISE DES ALLUMETTES
(*Le Journal des finances*, 17 novembre 1922)

Réunis en assemblée ordinaire les actionnaires ont approuvé les comptes qui se soldent par un bénéfice net de 619.298 francs. Le dividende a été fixé à 20 francs payable le 30 novembre. L'assemblée extraordinaire qui a suivi a voté l'absorption de la Société forestière de l'Annam.

Elle a décidé l'augmentation du capital de 1 million 600.000 francs à 2.276.000 francs et l'attribution à la Société forestière de l'Annam de 6.276 actions du nominal de 100 fr. L'assemblée a décidé que la société se dénommerait désormais Société indo-chinoise forestière et des allumettes.

———————————

AVIS
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 29 avril et 6 mai 1923)

Nous avons l'honneur d'informer le public que la Société forestière commerciale de l'Annam à Bênthuy ayant fusionné avec la Société indochinoise des allumettes sous la dénomination de :

Société indochinoise forestière et des allumettes au capital porté à 2.270.000 francs, toutes les opérations traitées auparavant séparément par ces deux sociétés seront continuées par la Société indo-chinoise forestière et des allumettes.

Monsieur Gustave Mann reste directeur général avec tous pouvoirs et M. Fernand Martinès, fondé de pouvoirs.

———————

La hausse des allumettes
(*L'Écho annamite*, 24 mai 1923)

[…] Deux manufactures d'allumettes se disputent actuellement le marché local : la manufacture chinoise de Cholon dénommée Hop-Thanh et celle française de Bênthuy.

Or, les allumettes de la manufacture de Cholon sont de beaucoup inférieures à celles de Bênthuy, et, naturellement, les consommateurs, à prix égal, préfèrent celles-ci à celles-là. […]

———————————————————

Indochinoise Forestière et des Allumettes
(*Le Journal des finances*, 7 septembre 1923)

Réunis le 28 août en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1922, qui font ressortir un bénéfice net de 1.373.360 francs. Le dividende, fixé à 20 francs brut, sera payable le 3 décembre, en même temps que seront délivrés les nouveaux titres en réimpression.

———————————————————

La Centrale électrique de Clé du Laos
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 2 décembre 1923)

Dans un de nos derniers articles sur Vinh et Bênthuy nous avons dit que cet intéressant groupe de deux villes, dont il est si souvent question dans *L'Éveil* et auquel l'administration des chemins de fer se refuse à donner des moyens de transport adéquats, allait posséder la plus forte centrale électrique d'Indochine après celle de Cholon — même lorsque, dans un an, la puissance de l'usine de Hanoï sera portée de 1.500 à 3.000 kilowatts.

Nous sommes en mesure aujourd'hui de donner quelques détails, avec des photographies, sur cette centrale.

Elle est construite par la Société Indochinoise forestière et des allumettes qui est en train de donner une extension considérable à sa scierie d'une part et, d'autre part, à sa fabrique d'allumettes.

La scierie ne se contente pas de débiter le bois en planches et poutrelles : elle exporte les bois du Nord-Annam sous forme de parquets, lambris, portes et fenêtres, meubles etc., ce qui nécessite un outillage important. Les ateliers sont en voie de transformation et la transmission de l'énergie se fera entièrement par l'électricité fournie par la nouvelle

centrale et actionnant plus de 60 moteurs électriques d'une puissance totale de 600 chevaux. Certaines machines à bois absorbent jusqu'à 50 chx.

La fabrique d'allumettes vient également d'être complètement transformée et la production a été doublée. Quelle est cette production et quels sont les procédés de fabrication, ce sont là secrets d'État qu'il ne nous est pas permis de révéler. Les visiteurs ne sont admis de l'autre côté du mur que représente notre quatrième photographie qu'après avoir prêté des serments auprès desquels ceux du Klu Klux Klan ne sont que plaisanterie Ce qui est certain, c'est que l'usine est maintenant à même de fournir à elle seule la plus grosse partie des allumettes pour la consommation indochinoise.

En construisant sa centrale, la Société Indochinoise Forestière a vu plus loin que son propre mur d'enceinte et s'est préoccupé de distribuer la force et la lumière non seulement à Bênthuy mais à Vinh, dont l'usine électrique, dotée d'un outillage vieillot, n'était même plus capable d'atteindre la fin de son contrat. Et comme M. Mange a foi dans le développement futur de Clé du Laos, au lieu des 1.000 kw. qui suffiraient largement pendant plusieurs années encore, il a prévu une usine de 3.500 kW. qui sera donc plus puissante, lorsqu'elle aura toutes ses machines, que la centrale de Hanoï.

La centrale est installée dans une splendide construction en ciment armé édifiée par MM. Brossard, Mopin et Cie* sous la direction de l'habile technicien qu'est M. Lhermitte. Elle se compose, comme notre photographie (malheureusement déparée par un vieux hangar et un baraquement d'entrepreneur qui vont, bien entendu, disparaître), de deux parties ; salle des chaudières dans la partie la plus basse et salle des machines dans la partie figurant à droite dans la photographie. Il y a huit chaudières de 230 m^2 de surface de chauffe chacune, à douze kilos de pression : ce sont des chaudières italiennes marque Franco Tosi. Disons, à ce propos, que la centrale de Bênthuy est montée avec les machines d'une grande poudrerie que l'armée italienne construisait au moment de l'armistice et qui, n'ayant dès lors plus de raison d'être, ne fut pas achevée mais démolie.

Dans la salle des chaudières est installée provisoirement une petite centrale électrique avec moteur Diesel de 180 chx de la maison Franco Tosi, de Milan. Ce moteur marche au mazout dont il consomme 30 kg à l'heure.

La grande salle des machines est située au premier étage, au-dessus de la salle des condenseurs, disposition adoptée dans toutes les usines modernes, là où le sol non étanche ne permet guerre les installations souterraines. Il y a déjà deux turbo-alternateurs d'installés. Le plus grand des deux développe une puissance de 2.000 chx. et donne 1.500 kW. Il a été construit par la Société de mécanique rotative, système Ljuhgström. Le plus petit vient de la maison Eischer Wyss, système Zoelly ; il a une puissance de 750 chx. et donne 500 kilowatts. L'emplacement est préparé pour un troisième groupe du même type et de la même puissance que le premier.

Le courant est transporté à Vinh par une ligne de 5 km. sur d'élégants poteaux en ciment armé, sous une tension de 3.000 volts en courant triphasé. Les transformateurs à Vinh et à Bênthuy sont à bain d'huile du type triphasé à 50 périodes. Le courant est livré à 240 volts pour les moteurs et à [20 volts pour l'éclairage.

Il y a, à Vinh, 227 lampes pour l'éclairage public et 550 pour l'éclairage privé, et à peu près la moitié de ces chiffres à Bênthuy.

L'éclairage est on ne peut plus brillant et quand, à l'arrivée du train de nuit, avant le lever du soleil, on sort de la gare où quelques vagues lampes à pétrole laissent tomber une obscure clarté, on éprouve une agréable surprise à voir les rues si bien éclairées.

Nous nous garderons bien de suggérer que le chemin de fer éclaire sa gare de Vinh à l'électricité, car cette administration est trop attachée aux économies de bouts de chandelles pour tenir compte de pareille suggestion.

*

* *

On s'étonnera que pour un groupe d'usines qui, d'ici longtemps, n'aura pas besoin de 1.000 chx, et pour l'éclairage de deux petites villes de province, une centrale de 2.000 kilowatts (avec 1.500 kilowatts de secours) ait été prévue. C'est que l'on escompte dans un avenir prochain un développement industriel considérable de « Clé du Laos ».; Bientôt viendront des demandes de plus en plus nombreuses d'énergie électrique pour des industries existantes ou à créer, pour l'électrification de l'embranchement de Vinh à Bênthuy, pour les grues du port, etc. D'ores et déjà, M. Mann, le directeur local, étudie un bac électrique remplaçant le bac à rames pour la traversée du sông Ca. La transformation de l'embranchement de Vinh à Bênthuy en un tramway en forme de 8, encerclant les deux villes, fut décrite jadis sous forme de roman futuriste dans *l'Eveil Économique* mais n'a rien d'utopique.

Légendes :
Scierie de la Société indochinoise forestière à Bênthuy
Centrale électrique. A gauche bâtiment des chaudières ; A droite salle des machines
Centrale électrique de Bênthuy (Société indochinoise forestière)
Turboalternateur de 2.000 ch. Au fond, à droite, dynamo du groupe de 750 chx.
Société indochinoise forestière et des allumettes. Vue en arrivant de Vinh.

INDOCHINOISE FORESTIÈRE ET DES ALLUMETTES
(*Les Annales coloniales*, 28 décembre 1923)

L'assemblée extraordinaire tenue le 22 décembre, a décidé l'augmentation du capital social de 2.276.000 francs à 4.552.000 fr., par l'émission au pair de 22.760 actions nouvelles de 100 francs, réservées titre pour titre aux actionnaires anciens

L'assemblée a ratifié la nomination, en qualité d'administrateurs, de MM. Roger Audap [1], Georges Mahé [2] et Georges Maspero [3].

Le rapport du conseil indique que les travaux d'agrandissement de l'usine seront terminés au début du mois de janvier prochain. Ils comporteraient la création d'une centrale électrique, le remplacement de machines anciennes par de nouvelles.

Ces transformations auront pour effet d'augmenter de 50 % la capacité de rendement de l'usine.

Le conseil utilisera également une partie des fonds provenant de l'augmentation de capital à une prise de participation importante dans la constitution de la Société de navigation côtière de l'Annam.

La cotation des titres au Parquet, demandée par une importante banque de la place, paraît prochaine.

---

[1] Jean-*Roger* Audap (Arcachon, 1879-Courbevoie, 1960) : fils de Frédéric Audap, banquier. Ancien directeur d'agences de la Banque de l'Indochine en Chine. Directeur des services financiers de la Banque nationale de crédit (BNC), administrateur de la Banque franco-chinoise. Chevalier de la Légion d'honneur en mai 1924.

[2] Georges Mahé : né en 1860 à Caen. Ancien résident supérieur au Laos, puis (1912-1913) en Annam. Revenu à la vie civile, il devient avocat-conseil et administrateur de sociétés : la Banque de l'Union française (juillet 1923), la calamiteuse Compagnie agricole sud-indochinoise (CASI)(1926), les Bananeraies du Kin-San en Guinée et la confidentielle Société minière d'Amara Cherki au Maroc (1927), la sulfureuse Cie générale des mines de Thakhek et la Cie minière du Haut-Mékong au Laos (1928).

Il a successivement été marié à Suzanne Trouble (1898), Jeanne Chabrier (1906) et Louise Berthelot, décédée le mercredi 27 mars 1940. Deux fils : Jack et Norbert, marié en 1928 à Marie-Louise Quentin.

[3] Georges Maspero (1872-1942) : président de la Banque industrielle de Chine et de la Banque franco-chinoise.

Indochinoise Forestière et des Allumettes
(*Le Journal des finances*, 11 janvier 1924)

Jusqu'au 25 janvier augmentation du capital de 2.276.000 à 4.552.000 francs, par l'émission, au pair, de 22.760 actions de 100 francs, réservée exclusivement aux actionnaires a raison d'une action nouvelle contre une ancienne.

———————————

Indochinoise Forestière et des Allumettes
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 3 février 1924)

Les bénéfices d'exploitation, en 1922 se sont chiffrés à 1.732.977 fr. 48. Les bénéfices nets à 1.173.360 fr. 02. Les opérations ont été favorisées par un change plus élevé que l'année précédente. Le dividende a été fixé à 20 fr., absorbant 400.300 fr.

Mais ce résultat ne comprend encore aucun apport provenant des agrandissements entrepris pour créer une centrale électrique et pour augmenter de près de 50 % le pouvoir de fabrication de l'usine d'allumettes à Bênthuy. Le gros des constructions des nouveaux immeubles a été terminé en avril 1923, le montage des nouvelles machines doit être termine depuis fin octobre. Le total des dépenses engagées a atteint la somme de 4 376.258 fr. 47 à fin décembre 1922 et s'augmentera au cours de 1923 de 400 à 500 fr.

Les prévisions de dépenses pour les nouvelles installations ont été sensiblement dépassées du fait que, depuis le 1er janvier 1923, le régime de l'exploitation des deux usines d'allumettes de Bênthuy et Hanoï a subi une notable transformation.

Le gouvernement général de l'Indochine a augmenté de 40 % les droits de consommation sur les allumettes. Cette augmentation est restée entièrement à la charge des fabriques d'allumettes contre l'autorisation du changement de la dimension des allumettes, du format des boîtes et de leur contenance réduite de 60 à 50, mais à la condition de maintenir un prix de vente permettant la revente au détail de l'unité de boite à l'ancien prix de 1 cent.

Cette nouvelle réglementation a imposé, pour le moment, des charges assez lourdes à la Société, l'ancien matériel ayant dû être adapté aux nouvelles dimensions et un matériel spécial important ayant dû être commandé à nouveau. A elle seule, la réduction de la boîte en augmente le nombre ainsi que celui des caisses de 16 à 17 % ; d'autre part, l'ancien matériel ayant déjà travaillé au maximum de sa puissance, on a dû prendre en considération l'augmentation régulière de la consommation des allumettes parmi les indigènes, qui a été, durant ces dernières années, de 5 à 6 % par an.

Au dernier bilan, l'ensemble des réserves se chiffrait à 4.081.568 fr. pour capital de 2.276.000 fr.

Bulletin financier [Mme veuve Biétry].

———————————

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE FORESTIÈRE ET DES ALLUMETTES
(*Les Annales coloniales*, 29 février 1924)

L'assemblée générale extraordinaire du 19 février a rendu définitive la récente augmentation du capital qui se trouve donc définitivement porté de 2.276.000 francs à 4.552.000 francs.

———————————

INDO-CHINOISE FORESTIÈRE ET DES ALLUMETTESTES
(*L'Événement,* 5 août 1924)

L'assemblée du 29 juillet a approuvé les comptes de 1923 et voté le dividende de 20 %, payable le 15 août. Il a été porte 500.000 fr. à la réserve pour outillage et 100.000 fr. à la réserve pour risques divers. Le rapport mentionne que l'exploitation des divers services a fonctionné à marche normale. Les travaux d'agrandissement de l'usine de Ben Thuy ont été poursuivis. La Société a entrepris la construction d'un immeuble à deux étages. Le service d'éclairage de la ville de Vinh a commencé à fonctionner en novembre. Il a été indiqué que le capital nouveau était encore entièrement liquide. La Société va prendre une participation de 1 million dans la Société de Navigation Côtière d'Annam. Les actions nouvelles seront introduites en Bourse en septembre, après l'assimilation des titres anciens et nouveaux.

———————————

[Règle nº 1 : appâter le gogo]
Indochinoise Forestière et des Allumettes
(*Le Journal des finances*, 8 août 1924)

L'assemblée du 29 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1923, faisant ressortir un bénéfice net de 1 million 596.384 fr. Le dividende, fixé à 20 %, soit 20 francs, sera mis en paiement le 15 août.

———————————

OCTOBRE 1924 : INTRODUCTION EN BOURSE

———————————

Société indochinoise forestière et des allumettes
(*Les Annales coloniales*, 31 décembre 1924)
(nº spécial IC)

L'histoire de cette société remonte à quelque quarante ans, quand les trois frères Mange installèrent à Bênthuy une première scierie à vapeur. A cette époque, Bênthuy n'était pas ce qu'il est actuellement : seules quelques paillotes dessinaient leurs silhouettes sur les bords du song-Ca. Depuis lors, Bênthuy et Vinh se sont développés, comme on peut le voir par le plan ci-contre, et des industries prospères. dans le nombre desquelles figure en première ligne la Société indochinoise forestière et des allumettes, y trouvèrent leur essor, et constituent à présent un centre industriel très important.

Quelques années après la fondation de cette première scierie fut adjointe une fabrique d'allumettes qui se développa rapidement grâce à la persistance et au travail de ses fondateurs.

De la fusion de ces deux entreprises — scieries et fabrique d'allumettes — est né ce qui est aujourd'hui la Société indochinoise forestière et des allumettes au capital de 4.552.000 fr. avec siège administratif à Paris (41, bd Magenta) et social à Bênthuy dont le conseil d'administration est présidé par M. Frédéric Mange, et ayant comme membres du conseil, MM. [Jean-]R[oger] Audap [dir. BNC, cté dir. Sté gérance Bq ind. Chine], M. Fabre, François Mange, G[eorges] Mahé et le Dr Welti.

La scierie exploitée par cette société débite actuellement toutes les essences d'Indochine, telles que le lin, le gu, le goi, la caoi, le cho, le hoanlinh, etc., pour en faire des bois d'œuvre, de la parqueterie, menuiserie et caissages en tous genres. Les quantités débitées sont allées constamment en augmentant, atteignant 25.000 mètres cubes de bois en grume, ce qui en fait une des plus grandes scieries coloniales françaises à l'heure actuelle.

La scierie de Bênthuy alimente de bois ouvrés non seulement l'Indochine, mais exporte aussi à Hong-Kong, Singapore et Shanghaï où la qualité de son travail est unanimement appréciée.

Quant à la fabrique d'allumettes de Bênthuy, sa production a été sans cesse en augmentation. Elle a produit en 1923., 16.124 caisses de 7.200 boîtes, soit plus de 110 millions de boîtes d'allumettes par an. La société exploite une seconde fabrique à Hanoï, qui a produit à elle seule, en cette même année, 9.5.38 caisses, soit plus de 68 millions de boîtes d'allumettes par an.

Les marques de la société, Allumettes Éléphant et Brûle parfum, sont connues et appréciées de tous, non seulement en Indochine mais aussi à la Réunion, Tahiti et même à Singapore, où elles luttent avantageusement contre la concurrence japonaise.

En résumé, avec ses deux usines de Bênthuy et de Hanoï, la Société indochinoise forestière et des allumettes déverse sur le marché indochinois, plus de 184 millions de boîtes d'allumettes par an.

Modernisant dernièrement ses usines, cette société a installé à Bênthuy une centrale électrique munie des derniers perfectionnements, dont la figure ci-dessus donne une vue extérieure. Cette centrale comporte deux turbines Ljungrstrom de 1.500 kWh chacune et un turbo-alternateur de Escher-Wyss de 550 kW, soit en tout 3.500 kW, en courant triphasé de 3.200 volts de 50 périodes. Les chaudières qui alimentent ces turbines sont du type " Tosi " de 220 m^2 de surface de chauffe, et sont disposées pour pouvoir employer les quelque 35 tonnes, journellement, de sciures et déchets provenant de la scierie. Dans ces conditions, le courant électrique (force et lumière) est livré à un prix qui le met à la portée de tout le monde, ce qui contribue à la prospérité et au développement du centre de Bênthuy et de la ville de Vinh.

De plus, la Société indochinoise forestière et des allumettes a pris une part active et importante dans la création de la nouvelle Compagnie Côtière de l'Annam fondée l'année dernière avec la maison Denis Frères, de Bordeaux. Le vapeur *Brésil* (voir figure ci-dessus) qui jauge en douane 799 tonnes, mu par deux moteurs de 840 HP, fait actuellement le service de cabotage entre Saïgon et Haïphong, avec escales aux différents ports de la côte. Son faible tirant d'eau lui permet d'entrer en tout temps dans les ports qui, comme Bênthuy, présentent une barre à franchir à l'entrée. Ce premier vapeur *Brésil* sera suivi d'autres répondant aux mêmes caractéristiques afin d'assurer un bon cabotage sur la côte indochinoise, ce qui contribuera puissamment au développement du pays en général.

Telle est, en quelques lignes, l'activité de la Société Indochinoise et des Allumette, qui participe de diverses façons au développement économique de l'Indochine.

Annuaire industriel, 1925 :

ALLUMETTES (Soc. indo-chinoise forestière et des), 41, bd de Magenta, Paris, 10^e. T. Nord 60-45. Ad. t. Bogarim-Paris. Soc. an. au cap. de 1.600.000 fr. Conseil d'adm. Prés. : M. Frédéric Mange ; Adm. : MM. E. Biedermann ; A. Génasi ; Fabre ; W. Herold ; François Mange. Usines à Hanoï (Tonkin) et à Bênthuy, près Vinh (Nord-Annam). Siège d'exploitation à Bênthuy.

Fabrication et vente d'allumettes en bois. (39544).

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE, FORESTIÈRE DES ALLUMETTES À Bênthuy
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. 76)

Société anonyme, au capital de fr. 4.552.000, scierie mécanique à Bên-thuy, — Vinh. Fabrique d'allumettes à Bên-thuy et Hanoï. Centrale électrique à Ben-thuy, 3.500 kW.

MM. G. MANGE, directeur général ; Louis MANGE [4], directeur technique ; Ferdinand MARTINES, ingénieur électricien, fondé de pouvoirs ; L. CANABY, ingénieur électricien ; TARDÉ-LAMBERT, chef comptable ; R. MANGE, aide-comptable ; DECOSTERD, chef d'atelier ; GUIOMARD et E[ugène] WALTHERT, contremaîtres ; MARGUET, surveillant ; PYNE, caissier ; H. RÉGAMEY, électricien ; BROCHOT, aide-électricien.

———————————

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE FORESTIÈRE ET DES ALLUMETTES
(*Les Annales coloniales*, 12 mai 1925)

L'assemblée générale extraordinaire du 25 avril a régularisé l'augmentation du capital, qui se trouve définitivement porté de 4.552.000 francs à 9.104.000 fr., par émission au pair de 45.520 actions nouvelles de 100 fr., créées jouissance 1er janvier 1925. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

———————————

Indochinoise Forestière et des Allumettes
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],
29 juillet 1925)

Dans leur assemblée ordinaire du 26 juin, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1924, dont le bénéfice ressort à 1.532.500 fr. Le dividende a été fixé à 20 fr., dont le solde de 5 fr. sera mis en paiement le 30 courant.

———————————

1925 (août) : création de la
SOCIÉTÉ POUR L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS FRÉDÉRIC MANGE
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Exploitation_procedes_Mange.pdf

———————————

Indochinoise Forestière et des Allumettes
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],
18 septembre 1925)

Bénéfices nets 1.532.500 fr. plus le reliquat antérieur de 17. 916 fr. Au dividende de 7 % par titre 318.640 fr. ; aux amortissements,. 192.224 fr. ; au dividende complémentaire, 591.700 fr. ; aux amortissements supplémentaires, 15.284 fr. A nouveau 279.261. Dividende 20 fr. bruts.

———————————

[4] Louis Mange : fils de Frédéric. Administrateur de la Gomme laque J.-B. : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Gomme_laque_J.-B.pdf

Nouvelles de l'Annam
Le voyage du gouverneur général [Varenne]
Première journée
(*L'Écho annamite*, 11 mai 1926)

Parti de Hanoï le 30 avril à 20 heures par train spécial, le gouverneur général arrivait à Vinh le lendemain à 8 heures. Après la réception par l'administrateur de la province et la présentation des personnes présentes, fonctionnaires et colons, le gouverneur général se dirige vers Ben-Thuy où l'attendent les principaux commerçants de la ville. Avec eux, il procède à la visite minutieuse des quais, à l'examen et à la discussion de toutes les mesures demandées pour l'amélioration et l'extension du port.

Il se rend ensuite à la manufacture d'allumettes, où le directeur, M. Mann, lui montre successivement tous les ateliers et toutes les opérations de l'usine, depuis l'arrivée des billes de bois jusqu'à la sortie des boîtes d'allumettes. Après avoir félicité et remercié le directeur de l'excellente leçon de choses qu'il vient de lui offrir, le gouverneur général se rend au temple de la littérature, devant lequel l'attendent, dans un silence recueilli, des milliers d'indigènes ; et sur le fronton duquel en lettres à gros caractères figure l'inscription suivantes : « Avec vous, avec votre idée, le peuple annamite, vive la collaboration franco-annamite ». […]

———————————

Bênthuy. Les anciens s'en vont
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 27 juin 1926)

Depuis plus de trente ans, M. Gustave Mann était, à Bênthuy, l'un des principaux employés, puis le directeur de cette magnifique industrie, créée par M. Mange dès avant la conquête, aujourd'hui nommée Société indochinoise forestière et des allumettes.

Grâce à cette entreprise prospère, l'humble débarcadère sur le fleuve est devenu un port important, le second d'Annam, et sa première ville industrielle.

Sous la direction habile de M. Mann, l'entreprise a pris, au cours des dernières années, une importance considérable, est devenue fournisseur d'électricité et de glace des deux cités jumelles et a pris une part importante dans la création d'une compagnie de navigation qui a beaucoup contribué au développement récent du port.

Bref, la Société Forestière s'identifie avec le Bênthuy moderne en plein développement, comme elle s'identifiait avec le modeste Bênthuy des débuts.

C'est dire à quel point son directeur, M. Mann, s'était identifié avec cette petite colonie si active et si entreprenante de Vinh-Bênthuy, témoin de sa douleur et de sa force d'âme lorsque la guerre lui enleva son fils, confidente de ses projets de toutes sortes pour l'avenir industriel et l'amélioration édilitaire de la double agglomération.

Aussi son départ pour la France, où il va prendre une retraite bien gagnée, était-il un événement considérable. Au champagne d'honneur qui lui fut offert au cercle, M. le directeur Hermand et M. Saraudy, président, lui exprimèrent en termes touchants le regret que cause à la colonie son départ sans esprit de retour et le souvenir durable qu'il laissera dans ce coin d'Indochine, si fortement marqué de son empreinte.

L'Éveil économique adresse à M. et M^me^ Mann ses vœux les plus sincères de bon voyage, de bonne santé et d'heureux séjour en France. Par la même occasion, nous félicitons M. Martinez [Martinès], vieil et fidèle employé de la société, appelé par M. Mange a prendre la succession de M. Mann comme directeur local.

———————————

ANNAM
VINH
Fiançailles
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 août 1926)

Nous apprenons avec le plus vif plaisir les fiançailles de M. Brochot, employé à la Société forestière de Bênthuy (Vinh) avec mademoiselle Germaine Adamolle, la gracieuse nièce de madame et de M. Joseph Adamolle, le sympathique fonctionnaire des Douanes et Régies en service à Phuong-Xa (Vinh).

———————————

NOUVELLES DU NORD-ANNAM
(NOTRE SERVICE PARTICULIER)
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 octobre 1926)

Nécrologie

Madame Walthert, femme de M. [Eugène] Walthert, employé à la Société forestière et des allumettes, décéda dimanche matin.

———————————

Bênthuy
Prochain mariage
Noël Krug [5]
Mary-Mildred Walthert
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 novembre 1926)

Lundi prochain, 29 novembre 1926, aura lieu à Vinh, dans la stricte intimité, le mariage de M. Noël Krug, contrôleur, stagiaire de la Traction aux Chemins de fer de l'État à Truong Thi, avec mademoiselle Mary-Mildred Walthert, la charmante fille de M. E[ugène] C. Walthert, employé à la Société indochinoise et forestière et des allumettes à Ben Thuy.

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs souhaits de bonheur et aux familles Walthert et Krug, si estimées à la colonie, nos sincères compliments.

———————————

Annam
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 décembre 1926)

On annonce la mort de M^me^ E. C. Walthert, née Mildred Millo, décédée à Bênthuy à 43 ans. C'était la femme de l'ancien associé de M. P. A. Lapicque [erreur : confusion entre Eugène et Frédéric Walthert].

———————————

La Société indochinoise forestière et des allumettes.
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 30 janvier 1927 et 5 juin 1927)

---

[5] Noël Krug : né le 25 décembre 1897 à Hanoï. Fils d'Adolphe Krug, géomètre expert, entrepreneur. Marié en 1923 avec Mlle Mazéas, institutrice. Alors céramiste (probablement employé à la tuilerie briqueterie de son père). Veuf (24 juillet 1925). Il fait carrière dans les Eaux et forêts de l'Indochine à partir du 21 juin 1929.

La Société indochinoise forestière et des allumettes est une des entreprises les plus sympathiques de la colonie. À l'écart des puissants groupes financiers, dont elle excita d'ailleurs les convoitises, réduite à ses propres forces, cette société, qui eut des débuts très modestes, est arrivée à se faire une place très enviable au soleil indochinois. Cette place, elle la doit à l'intelligence et à la persévérance de son fondateur, M. Frédéric Mange, qui se consacra tout entier à l'entreprise qu'il avait créée et qui sut y intéresser des amis éprouvés.

La société fut constituée à la fin de 1903.

Son capital fut d'abord de 2.276.000 fr. ; il fut porté après la guerre à 4.552.000 francs et, enfin, au début de 1925, à 9.104.000 fr.

La dernière augmentation de capital équivalut en fait à une distribution de réserves : la société remboursa son capital et créa en même temps 45.520 actions de 100 fr. au pair dont la souscription fut réservée aux anciens actionnaires.

Il existe donc 45.520 actions de jouissance qui n'ont pas droit au dividende statutaire de 7 % et 45.520 actions de capital.

La société a pour objet d'exploiter les bois de l'Indochine, de fabriquer et de vendre des allumettes et de faire tout commerce et toute industrie en Extrême-Orient.

Elle a installé à Bênthuy, port de Vinh et du Nord-Annam, sa scierie et sa fabrique d'allumettes, qui ont pris assez rapidement beaucoup d'extension. En 1920, elle eut l'idée d'y construire une centrale électrique. Son rayon d'activité est agrandi depuis cette époque et on ne saurait nier qu'aujourd'hui, c'est sur l'exploitation de cette centrale que portent les principaux efforts du conseil. Commencée en 1920, la centrale fonctionna en novembre 1923, mais elle eut ensuite des à-coups et l'année 1925 fut la première où elle put fonctionner d'un bout de l'année à l'autre.

C'est l'Indochinoise Forestière qui est chargée de l'éclairage des villes de Vinh et de Bênthuy et elle s'en acquitte fort bien. Son débit de force motrice ne cesse d'ailleurs d'augmenter, beaucoup d'entreprises nouvelles se montant dans la région.

Mais cette nouvelle orientation n'a pas détourné M. Mange de son premier but et il n'en apporte pas moins de soin à l'exploitation du bois et à la fabrication des allumettes. En 1922, la Société absorba la Société Forestière et Commerciale de l'Annam, à qui elle remit 6.760 actions d'apport, et en 1922 elle augmenta de 50 % son débit de bois et sa production d'allumettes.

Cette branche d'activité laisse de très beaux bénéfices et il le faut, du reste, pour que la société ait pu, sans faire appel à ses actionnaires — sa dernière augmentation consista simplement à transformer en capital une partie de ses réserves — construire une centrale électrique qui coûta plus de six millions. Ajoutons que la société n'a pas cessé de répartir depuis 1920 un dividende de 20 %.

Voilà qui prouve une vitalité rare, un ressort dont peu d'entreprises sont capables.

C'est qu'aussi l'affaire est gérée avec la plus grande prudence Malgré l'augmentation des bénéfices, le conseil a surtout songé à créer des réserves et à faire des amortissements, bien que le dividende et les tantièmes n'ont représenté pour l'exercice 1925 que moins de 1.800.000 francs sur plus de 2.900.000 de bénéfices, toutes les immobilisations de la société ont été largement amorties.

Les frais généraux sont très minimes : 350.000 francs en Indochine et moins de 150.000 à Paris.

Le portefeuille est évalué dans le bilan à 572.000 francs, mais en réalité, il vaut beaucoup plus, les titres ne figurant que pour leur valeur nominale et celle-ci n'étant décomptée qu'au taux de 8 fr. 25 pour la piastre. Il comprend 267 actions de 250 piastres de la Compagnie Côtière de l'Annam, 50 actions de 100 piastres de la Compagnie Commerciale du Laos et 25 parts du Syndicat du Siam.

Quel est l'avenir de la société ? Nous n'hésitons pas à dire qu'il est considérable ; le bois est très demandé en Indochine et dans tout l'Extrême-Orient ; ses allumettes ne

craignent pas la concurrence japonaise et sa centrale a à faire face aux besoins sans cesse accrus d'une région qui est appelée à être un des gros centres industriels de la colonie.

Le port de Bênthuy, dont l'armateur Lapicque a mis en relief toute l'importance, est un des meilleurs de l'Indochine et la construction de la voie ferrée de Vinh à Thakhek va en faire le port du Laos et peut-être même d'une partie du Siam.

L'achèvement de la voie ferrée de Vinh à Dôngha va donner une plus-value à l'Indochinoise Forestière, plus-value qui est peu de chose à coté de celle que lui vaudra l'ouverture du Vinh-Thakhek.

Situation actuelle excellente, avenir magnifique, tel est le bilan de la Forestière.

Le conseil, qui s'est toujours tenu soigneusement à l'écart de la Bourse et de la spéculation effrénée à laquelle on s'y livre, n'a jamais essayé de pousser les titres. L'action de capital a oscillé depuis un an entre 312 (novembre 1925) et 500 francs (septembre 1926) ; elle vaut présentement 390 francs. L'action de jouissance a oscillé entre 215 et 355 francs et vaut 285 francs. L'écart entre les deux titres est donc d'environ 100 francs, ce qui représente les 7 % d'intérêt statutaire, mais il est tombé parfois à moins de 50 francs, de même qu'il a atteint jusqu'à 150 francs.

Aux prix actuels, l'entreprise est capitalisée à 30 millions environ.

Étant donné ce qu'elle donne et ce qu'elle donnera, c'est peu, d'autant plus que les terrains et concessions de la société ont été acquis à bas prix avant la guerre et que l'équipement de la centrale et le matériel nouveau des scieries et de la fabrique d'allumettes furent achetés en 1921 et 1922, années où la piastre oscilla entre 5 fr. 40 et 9 francs

Pour nous, il n'est pas douteux que l'actif de la société vaut beaucoup plus de 30 millions.

C'est une des valeurs indochinoises les plus intéressantes à mettre en portefeuille quand le cours du franc aura acquis quelque stabilité.

L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient

———————————

Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1927)

La Société indochinoise forestière et des allumettes a réalisé en 1925 un bénéfice net de 3.194.103 fr. contre 1.832.500 fr. en 1924 ; le dividende a été porté de 20 à 34 fr. 66.

Les réserves et amortissements ont reçu tout près d'un million et une partie de l'actif a été évalué sur la base de 8 fr. 25 pour une piastre.

———————————

NGHE AN

(*L'Avenir du Tonkin*, 7 avril 1927)

Concession. — Il est fait concession provisoire à M. Truong-dac-Dzu, originaire de la ville de Hanoï, entrepreneur et fournisseur général de la Société indochinoise forestière et des allumettes à Bên-thuy (Vinh, Annam), d'un terrain domanial inculte d'une superficie approximative de deux cent quatre vingt-quinze hectares 9 ares 45 centiares sis sur le territoire de Nghia-hung, canton dudit, huyên de Nghia-dan (Nghê-an).

———————————

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 septembre 1927)

L'Indochinoise Forestière et des Allumettes a réalisé en 1926 un bénéfice net de 2.897.707 fr. contre 2.564.812. Dividende proposé : 20 fr. 50 par action de capital et 13 fr. 50 par action de jouissance contre 20 et 13, francs.

———————

INDO-CHINOISE DES ALLUMETTES
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 octobre 1927)

C'est par une augmentation de 310.800 fr. sur ceux de l'exercice 1925 que s'établissent les bénéfices de la Société Indo-Chinoise forestière et des Allumettes. Des produits bruts d'exploitation ont atteint 3.817.795 fr., contre 3.414.104 fr. Les bénéfices nets sont de 2.897.707 au lieu de 2.564.812 fr. Y compris le report antérieur, le solde disponible ressort à 2.953.914 fr.

Ces résultats apparaissent dans le tableau suivant :

	1925	1926
CHARGES		
Frais en Indo-Chine	700.474 72	748.272 05
Frais généraux à Paris	148.817 55	171.815 90
	849.292 27	920.087 95
PRODUITS		
Produits bruts des exploitations	3.414.104 34	3.317.795 34
Rappel des charges	849.292 27	920.087 95
Bénéfice net	2.564.812 07	2 897.707 39
Report antérieur	279.291 82	56.206 79
Solde disponible	2 844.103 89	2.953.914 18

Le dividende est fixé à 20 fr. 50 par action de capital et 13 fr. 50 par action de jouissance contre respectivement 20 fr. et 14 fr. 16. Les actions de jouissance ayant été amorties deux mois après le début de l'exercice 1925 avaient droit a un dividende de 7 %*prorata temporis*, ce qui explique l'écart des dividendes pour les deux exercices.

Les actionnaires ont voté la répartition suivante, que nous juxtaposons à la précédente :

	1925	1926
7 % aux actions ordinaires	318.640 00	318.610 00
7 % aux actions jouissance	53.106 65	—
Amortissements	615.948 00	709.130 06
Conseil	236.567 61	780.490 60

Dividende supplémentaire	1.183.620 00	1.229.040 00
Amortissements brevets et augmentation du capital	157.326 80	
Réserve de prévoyance	222.788 04	350.000 00
Report à nouveau	56.176 79	66.613 52
	2.844.108 89	2.953.914 18

Le rapport du conseil d'administration fait remarquer que l'exploitation des diverses branches de l'entreprise s'est maintenue pendant tout l'exercice dans une marche normale, la fourniture de lumière et de force électrique a augmenté progressivement tous les mois de l'année et cette augmentation se maintient au cours de l'exercice actuellement en cours.

Les bilans des deux derniers exercices se comparent ainsi au 31 décembre :

	1925	1926
ACTIF		
Caisse et banques	328.387 94	306.219 15
Portefeuille	572.265 24	550.011 12
Cautionnements	7.508 65	9.666 70
Débiteurs divers	1.649.780 38	1.657.180 53
Stocks	2.414.015 66	3.353 929 31
Participations	—	52.388
Usine Hanoï	217.174 09	351.066 47
Usine Bênthuy	1.103.773 00	1.338.609 62
Scieries	1.055.559 90	1.101.533 47
Centrale	4.106.609 30	4.036.196 04
Immeubles, mobilier	731.399 19	777.686 99
Aménagements chantiers	136.135 30	133.246 72
Lignes transport de force	173.250 00	182.257 00
Réseaux lumière électrique	289.145 15	302.538 30
Service des eaux Vinh	4.999 75	4.999 75
Concessions, agences	38.681 00	13.290 09
Impôts à la charge des actionnaires	313.683 00	—
Frais augmentation de capital	144.826	—
Plantations	12.500 00	9.610 25
Bestiaux	—	1.392 50
Clientèle, marques	1.000 00	1.000 00
	14 029.094 82	14.183.721 81

PASSIF		
Capital actions de jouissance	4.552.000 00	4.552.000 00
Capital actions	4.652.000 00	4.552.000 00
Réserve légale	455.200 00	455.200 00
Réserve de prévoyance	177.211 96	400.000 00
Créanciers	1.108.578 97	870.607 63
Report précédent	279 291 82	56.206 79
Bénéfices de l'exercice	2.914.812 07	3.297.707 39
	14 029.094 82	14.183.721 81

Par suite de l'achat d'une maison et d'un terrain à Bênthuy et d'un terrain avec immeuble à Vinh, ainsi que de matériel pour les usines, le poste « Immobilisations » a subi une augmentation de 350.000 francs.

À 1.780.508 fr. de disponibilités, s'opposent 876.607 francs d'exigibilités. La « Réserve de prévoyance » est grossie de 177.212 fr. à 400.000 francs.

Dans les Terres Rouges du Nord-Annam
Ce qui pourrait devenir la plus grande plantation de café d'Indochine
[Walthert à Phu-Qui]

par H. CUCHEROUSSET

(*L'Éveil économique de l'Indochine,* 22 janvier 1928)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Walthert-Phu-Qui.pdf

[…] À l'origine, nous trouvons la plantation de Tram Lui (Relais de Louille), ainsi nommé du tram (relais postal annamite) au village de Khé-Lui (Ruisseau de Louille). Cette concession de 350 hectares avait été acquise en 1914 de M. Collet par la société P.-A. Lapicque et Cie*. Dix sept hectares étaient déjà en valeur lorsque survint la liquidation de cette maison. La Cie forestière [SIFA] s'en rendit acquéreur et donna une option à M. Fr[édéric] Walthert qui reprit les travaux en mai 1926 et planta 50.000 pieds de café dont une partie commencera à produire cette année. […]

ANNAM
Hyménée

(*L'Avenir du Tonkin*, 11 mai 1928)

Nous apprenons le prochain mariage de M. Jean Brochot, de la Société Forestière, avec mademoiselle Marie Bordet.

Nos félicitations et meilleurs vœux de bonheur.

NAISSANCE

(*L'Avenir du Tonkin*, 25 mai 1928)

Nous apprenons avec plaisir la naissance, survenue le 23 mai 1928, à 9 heures, à la clinique Saint-Paul, de Robert Léopold Frédéric Mange, fils de Mme et M. Victor Marc *Louis* Mange, industriel, croix de guerre, domiciliés à Bênthuy Vinh.

Nous adressons nos compliments aux parents et nos souhaits au bébé.

———————

NORD-ANNAM
VINH-Bênthuy
Mariage
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 mai 1928)

Samedi, 26 mai, a été célébré le mariage de M. Jean Brochot, de la Société forestière, avec mademoiselle Marie Bordet.

La mariée était conduite par M. Ferey, et le marié par madame Hervé. Les témoins étaient MM. Ferey, Hervé, Dulce et Paoli.

Après la cérémonie civile à la résidence-mairie, le cortège s'est rendu à la nouvelle cathédrale de Vinh où la bénédiction nuptiale a été donnée aux jeunes époux par le révérend père Delalex.

Les jeunes mariés avaient convié leurs amis à un lunch admirablement servi par le Grand Hôtel de Vinh, dans sa grande salle de café gentiment décorée. Remarqué parmi l'assistance :

M. le résident Marty, madame et leurs enfants ; madame et mademoiselle Marguerite Bordet, M. le docteur Sollier et Madame ; M. Hervé, ingénieur, madame et leurs enfants ; M. Canaby, ingénieur, et Madame ; M. Carré, de la Banque franco chinoise, et Madame ; M. Dodo, des Forêts, et Madame ; M. Lebreton, professeur, et Madame ; M. Carrère, de la Banque de l'Indochine, madame et leurs enfants ; MM. Dulce, Mouton, Saintard [6], Gaussin, etc.

Nous renouvelons à Madame et à M. Brochot, nos meilleurs souhaits de bonheur.

———————————

À l'*Officiel de l'Indochine*
CONCESSIONS ACCORDÉES
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 février 1929)

La Société indochinoise forestière et des allumettes est autorisée à se substituer à M. Truong Dac Dzu dans les droits de celui-ci sur sa concession de 295 ha. à Nghia-hung (Nghê-An).

———————

Indochinoise des Allumettes
(*Le Journal des finances*, 26 avril 1929)

La Société indochinoise forestière et des allumettes a été constituée en 1905 [1903]. Elle s'appelait alors Société Indochinoise des Allumettes et n'a pris sa dénomination actuelle qu'en 1922 à la suite de la fusion avec la Société Forestière et Commerciale de l'Annam.

---

[6] Albert Saintard (1879-1929) : marchand de bois à Bên-thuy, riziculteur au Nghê-An… : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Saintard-Nhia-Hop.pdf

Cette dernière opération a considérablement élargi l'objet social. La société ne se contente plus en effet d'exploiter ses deux usines d'allumettes, situées l'une à Hanoï et l'autre à Bênthuy (Annam) ; elle possède en outre à Bênthuy un ensemble d'installations destinées au travail du bois : scierie, menuiserie, parqueterie, etc. Elle gère un important domaine immobilier qui comprend des terrains à Phu-Qûi, Ha-Trai, Tho-Nghoa et Loc-Yen-Huong-Khé. Elle a pris, en 1924, une participation importante, renforcée depuis, dans la Société de Navigation côtière de l'Annam. Enfin, la société a plus récemment abordé l'exploitation de l'industrie électrique et établi une centrale qui dessert les villes de Vinh et de Bênthuy.

Cette centrale est alimentée dans des conditions économiques à l'aide des sciures et déchets provenant de la scierie.

Le capital social, qui, à l'origine, était de 1.600.000 francs, a été successivement porté à 2.276.000 en 1922, à 4.552.000 en 1923, et à 9 millions 104.000 en 1924. Les actions anciennes ayant été depuis remboursées, le capital actuel est divisé en 45.520 actions de 100 fr. (actions de capital) et 45.520 actions sans valeur nominale (actions de jouissance).

Le tableau des résultats obtenus par la société au cours de ces dernières années fait ressortir, si l'on fait exception pour l'année 1926, un accroissement ininterrompu des bénéfices :

Exercices	Bénéfices	Dividendes	
		act. cap.	act. jouiss.
1920	1.088.000	10	—
1921	649.000	15	—
1922	1.173.000	20	—
1923	1.596.003	20	—
1924	1.832.000	20	—
1925	2.564.000	20	—
1926	3.297.000	20 50	13,5
1927	3.223.000	22	15

La distribution des dividendes de l'an dernier n'a absorbé que la moitié environ du bénéfice ; cette prudence s'imposait d'ailleurs par la nécessité de pratiquer d'importants amortissements : l'extension constante des exploitations de la société au cours de ces dernières années a entraîné d'assez grosses immobilisations en face desquelles le passif du bilan n'aligne encore que des réserves peu importantes (1 million environ au 31 décembre 1927).

La progression régulière des résultats avait très favorablement impressionné la Bourse au moment de l'introduction des titres en octobre 1924, et le cours de 740, qui fut alors pratiqué, anticipait avec quelque impatience sur l'avenir. Depuis, on est revenu à une appréciation plus modérée des possibilités de l'affaire.

L'action de capital vaut actuellement 460, la jouissance 360 ; sur la base de ces cours, la capitalisation boursière ressort à 37 millions environ. Ce chiffre ne paraît pas exagéré si l'on admet, comme c'est très vraisemblable, que les résultats continueront à s'accroître. Il faut tenir compte cependant de ce fait qu'une augmentation de capital pourra être rendue nécessaire par le développement du réseau de distribution d'électricité dont les profits semblent devoir participer dans une proportion de plus en

plus considérable dans les résultats futurs de la société. Ajoutons que l'étroitesse relative de la trésorerie au dernier bilan ne paraît pas permettre d'écarter tout à fait l'éventualité plus ou moins prochaine d'une telle opération.

———————————————

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1929)

La Société indochinoise des allumettes a un tel développement que l'augmentation du capital deviendra inévitable, mais il n'est pas question de faire cette opération prochainement.

———————————

CHRONIQUE FINANCIÈRE
La Société Indochinoise des Allumettes
(*L'Éveil économique de l'Indochine,* 30 juin 1929)
[article précédent repris par l'*Éveil* qui ajoute un commentaire et une conclusion]

[…] Elle a également une participation dans la plantation Walthert* à Phu-Qui, qui, aux dires de vieux planteurs qui l'ont visitée récemment, est la plus belle plantation de café de toute l'Indochine en attendant d'être l'une des plus grandes.

[…] La construction de la centrale, une des plus puissantes de l'Indochine, la seconde, après Saïgon-Cholon, à l'époque de sa construction, avec 3.550 kilowatts, avait stupéfait tous ceux qui ne voyaient en Bênthuy, même avec Vinh, qu'une petite ville quelconque et ne comprenaient pas les quelques visionnaires qui, avec l'*Éveil Économique*, prédisaient que Vinh-Bênthuy serait avant quelques années le plus grand port et la plus grande ville d'Annam et l'une des plus grandes de l'Indochine.

Or, déjà, cette usine paraît moins extravagante et l'on peut entrevoir le moment où les industries locales et, à peu de distance, les puissantes mines de fer, absorberont toute l'énergie produite.

Adolphe *Émile* WELTI,
administrateur de la SIFA, chevalier de la Légion d'honneur

Né le 4 février 1863 à Aarboug, canton d'Argovie (Suisse).

———————

Docteur en médecine.
Chef de clinique à Zurich.
Marié en 1894 avec Ida-Frida Mange, sœur de Frédéric.
Obtient le diplôme français et exerce la médecine générale à Paris à partir de cette date.
Administrateur de la Société forestière et commerciale de l'Annam.
Bénévole en 1914-1918 à l'hôpital auxiliaire n° 35, rue de Trévise. Assez sérieusement blessé en mars 1918 par l'effondrement d'un mur, en relevant des victimes du bombardement aérien de la rue Geoffroy-Marie.
Chevalier de la Légion d'honneur du 1er août 1928 (min. Aff. étr.) : ancien président de la Société helvétique de bienfaisance de Paris, président du conseil d'administration de l'hospice des vieillards de la colonie suisse à Paris. Il soigne gratuitement les pupilles de l'Union chrétienne de jeunes gens, rue de Trévise et aux foyers du soldat de l'Union franco-américaine.
Son fils a renoncé à opter pour la nationalité suisse et a servi pendant toute la durée de la guerre dans l'armée française.

———————

Dom. : 4, rue de Trévise, Paris.
Avis de décès : *Le Matin,* 18 février 1944.

L'Accroissement du coût de la vie
Ses causes et ses conséquences
par V. KH. TH.
(*L'Écho annamite*, 26 octobre 1929)

……

Une boîte d'allumettes de mauvaise qualité de la Société indochinoise forestières et des allumettes (S. I. F. A.) se vend couramment un sou, tandis que les allumettes étrangères, qui, ailleurs, se vendent à meilleur marché, pour une meilleure qualité, coûtent ici deux sous la boîte. Grâce à cette exploitation des consommateurs, exploitation protégée par le gouvernement colonial, la S. I. F. A. a pu voir ses dividendes progresser sans interruption, avec un capital de 9.104 000 francs. Sans compter un grand nombre d'autres entreprises coloniales, tout aussi et même plus prospères que celle-là

L'établissement du haut-protectionnisme favorise les intérêts des commerçants et industriels français aux dépens des consommateurs indigènes.

……

———————

PROTECTORAT DE L'ANNAM
Conseil des intérêts français, économiques et financiers de l'Annam
Année 1930
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 19 avril 1930)

Liste des électeurs de la circonscription électorale de Vinh

6 Barth, Henri Ingénieur SIFA Ben-Thuy
10 Bellanger, Léon Employé SIFA Ben-Thuy

22 Budelot, Adrien Comptable SIFA Ben-Thuy
23 Canaby, Louis Ingénieur électricien [SIFA] Ben-Thuy
25 Chaix, Henri Ingénieur SIFA Ben-Thuy
39 Decosterd Louis, Mécanicien [SIFA] Ben-Thuy
67 Guiomard, Arthur, Sculpteur [SIFA] Vinh

ÉMEUTES SANGLANTES

Voir le reportage de Louis Roubaud dans *Le Petit Parisien*, 22 et 23 mai 1930
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Roubaud-Vietnam.pdf

POUR N'Y PLUS REVENIR
Les incidents du Nghê-An
L'ABSENCE DE TOUTE LÉGISLATION DU TRAVAIL INDIGÈNE EN FUT, PROBABLEMENT, AVEC LA FAMINE ET LA MISÈRE, L'UNE DES PRINCIPALES CAUSES

par E. DEJEAN de la BATIE
(*L'Écho annamite*, 22 mai 1930)

Revenons, pour la dernière fois, aux manifestations de la région de Bên-Thuy, qui ont coûté, on s'en souvient, vingt-cinq vies humaines, sans compter les blessures, plus ou moins graves, dont ont été victimes près de trente-cinq manifestants. […]

L'explication m'en a été donnée par le « Petit Populaire du Tonkin », dans son numéro du premier mai courant précisément — cette journée rouge dont le passage en Indochine a été si douloureusement marqué —, en conséquence avant que ne se soient déroulés les événements qui nous occupent, ou, tout au moins, de toute évidence, avant qu'ils ne soient parvenus à la connaissance de nos confrères de Hanoï, précision qui a son importance, puisqu'elle écarte d'emblée l'accusation de mensonge inventé pour les besoins de la cause des insurgés qu'en d'autres circonstances leurs adversaires seraient tentés de porter contre les rédacteurs de l'organe socialiste en question.

À en croire ces derniers — et rien ne nous autorise à douter de la sincérité de leurs affirmations en l'occurrence —, la manufacture forestière et des allumettes de Ben-Thuy emploie des femmes et des enfants, au tarif fabuleux de sept a douze sous la journée de dix heures — si j'ai bonne mémoire, — d'un travail que les chimistes, les médecins, les hygiénistes sont unanimes à considérer comme dangereux pour l'organisme humain !

C'est proprement l'exploitation méthodique de l'indigence ! […]

LA VÉRITÉ SUR LES INCIDENTS DU NGHÈ-AN
Les enquêtes de nos confrères de Hanoï

Plusieurs cloches, un seul son
(*L'Écho annamite*, 26 mai 1930)

Nous nous sommes suffisamment étendu sur les incidents du Nghè-An pour n'avoir pas à y revenir, sauf pour en dégager les leçons qu'ils comportent. Il est nécessaire,

toutefois, de faire ressortir, sans qu'il y ait eu la moindre entente préalable de notre part, notre complet accord, sur ce chapitre, avec nos confrères indépendants du Tonkin.

Placé un peu trop loin du théâtre du drame, nous estimons utile de nous appuyer de leurs références. Plus heureux que nous, ils ont pu mener une enquête sur place, Hanoï n'étant séparée de Vinh que par une journée de chemin de fer, distance que l'emploi d'une excellente et robuste automobile semble raccourcir encore notablement.

Nous nous sommes contenté, nous, des officiels communiqués de l' « Arip » en nous efforçant d'en déduire ce que, logiquement, nous avions le droit de considérer comme la vérité. Si, en prenant un chemin différent, nous arrivons au même but que nos confrères du Nord, il faut en conclure qu'à nous tous, nous avons des chances sérieuses, de ne pas nous tromper.

Or, voici ce que nous lisons dans la dernière édition du « Petit Populaire du Tonkin ». On remarquera que, comme nous, l'organe hanoïen du parti socialiste dénonce les erreurs volontaires des communiqués du gouvernement relatifs aux événements qui nous occupent :

Une fois de plus, l'A.R.I.P. essaie de nous bourrer le crâne.

A l'en croire, il y aurait eu à Vinh une véritable émeute, les autorités auraient montré un sang-froid parfait et la troupe n'aurait fait usage de ses armes qu'à la dernière extrémité. Et toujours le même refrain : tous ces incendies sont allumés par Moscou la Rouge, pour la plus grande gloire de Lénine et de son Évangile.

Il importe de rétablir les faits dans leur simplicité.

L'émeute de Bênthuy

Elle se ramène très exactement à ceci.

Dernièrement, l'administration a acheté, à des prix dérisoires, à des paysans, des terrains destinés à l'établissement de l'aéroport.

Les nhà-quê lésés, à l'instigation de meneurs, comme il s'en trouve toujours partout pour exploiter les mécontentements les plus légitimes, décidèrent d'aller manifester devant la résidence de Vinh. Une colonne se forma, n'ayant pour armes que les pacifiques pépins des nhà-quê les plus huppés.

Devant la Forestière [SIFA] de Bênthuy, elle se heurta à un barrage de miliciens.

Sans qu'il y ait eu violence quelconque de la part des manifestants, sans qu'un *linh* [milicien] eût été blessé ou même molesté, l'inspecteur de la Garde indigène, perdant la tête, fit ouvrir le feu, après des sommations d'usage ; une vingtaine, d'indigènes furent couchés à terre.

Ou nous dira : il est nécessaire que l'ordre soit maintenu ; d'accord. Mais il y a d'autres moyens de rétablir l'ordre que de tirer sur une foule de manifestants paisibles ? Et puis, il aurait fallu commencer par ne pas spolier de malheureux nhàquè qui ont déjà bien du mal à vivre.

Le pillage de la concession de Yen Lac

Celui ci s'explique aussi par des abus flagrants.

Le propriétaire de la concession, nommé Ky-Viên, qui, d'ailleurs, n'est pas Cochinchinois comme le dit l'Arip, mais originaire du Nghê-an, se distinguait, depuis longtemps, par sa rapacité et son absence de scrupules : il prêtait à la petite semaine aux *nhaqué* des environs, jusqu'au moment fatal où ceux-ci, ne pouvant rembourser, se voyaient obligés de lui céder leurs terres ; ou encore, il les amenait à lui vendre leurs terres à un prix dérisoire, après les avoir gorgés de *choum choum*. Vint un jour où la mesure fut comble, et l'émeute gronda.

Faut-il voir dans le pillage de cette concession autre chose qu'un sursaut de colère de malheureux paysans spoliés et poussés à bout ? Nous ne le pensons pas. La preuve, c'est que la concession limitrophe de celle qui a été pillée appartient à un Français de

Hanoï, des plus sympathiquement connus, et aimé des indigènes à qui il n'a jamais causé le moindre tort. Or, aucun des prétendus émeutiers n'a commis, sur cette concession, le moindre dégât ; s'il y avait eu mouvement communiste et antifrançais, cette concession n'aurait-elle pas été la première pillée ?…

La leçon de ces faits ? C'est que, lorsque l'on est investi d'une parcelle de la puissance publique, il ne faut jamais perdre son sang-froid ; c'est surtout qu'il faut rechercher les causes du mécontentement qui grandit et faire les réformes qui s'imposent. Une enquête approfondie et quelques bons décrets feront plus pour rétablir l'ordre et la paix que toutes les colonnes mobiles et toutes les fusillades.

*
* *

L'enquête du « Petit Populaire » ne dévoile qu'un coin de la vérité, mais pas toute la vérité. Il convient de compléter ses renseignements par l'extrait qui suit de l'« Ami du Peuple Indochinois », lequel tombe nettement d'accord avec nous pour dénoncer l'effrayante modicité des soldes de la manufacture des allumettes de Bênthuy, comme une des causes déterminantes de la manifestation des coolies de cet établissement.

Il est regrettable de constater que cette tragique aventure a été provoquée par le refus de la direction de cette usine d'augmenter de cinq cents la solde journalière de chacun de ses ouvriers affamés, alors que les mauvais produits de cette société [7] sont vendus, depuis quelques temps, avec une hausse de cinquante pour cent sur l'ancien tarif, hausse dont la main-d'œuvre ne profite en aucune façon, comme on peut le voir, et destinée, de toute évidence, à grossir les revenus de ses dirigeants ou les recettes des Douanes et Régies, pour permettre, peut-être, le relèvement des traitements réclamés par les fonctionnaires européens d'Indochine !

Mais laissons la parole à l'« Ami du Peuple Indochinois », lequel ne se trouve en contradiction avec le « Populaire » que sur un point de détail tout à fait négligeable : l'origine de Ky-Viên, — ou Vien-Ky ? — que nous ne chercherons pas à approfondir, tant elle nous apparaît secondaire, voire insignifiante, du moment que, de toutes façons, ce personnage est Annamite, et cela doit nous suffire :

Nous disions que les communiqués fort rares du gouvernement ne semblaient pas nous faire connaître tous les faits qui se sont déroulés les 1er et 2 mai dans le Nghè-An.

Nous pouvons ajouter, aujourd'hui, que ces communiqués n'étaient pas seulement laconiques ; ils *étaient presque complètement mensongers*, sinon dans les résultats indiqués, du moins *dans le récit des événements*.

Que s'est-il donc exactement passé à Bênthuy ?

Depuis quelques semaines, depuis fin mars ou commencement d'avril, les ouvriers de la Société forestière et des allumettes manifestaient leur désir de voir leurs salaires relevés. Ces salaires ne se sont pas modifiés, en effet, au cours des ans ; ils sont ce qu'ils étaient en 1918, et, cependant, le coût de la vie a considérablement augmenté. Avec la dernière hausse du riz, il était impossible de vivre avec 2 p.50 ou 3 p. *par mois*.

Le directeur avait, d'abord, refusé ; puis, la hausse s'accentuant, il promit de donner un bol de riz,en plus du salaire en argent. Mais les ouvriers virent dans cette offre le désir d'accorder une augmentation provisoire, jusqu'à la nouvelle récolte, et ils demandèrent *cinq sous* par jour.

Refus de la direction ; nouvelles réclamations, que quelques meneurs firent volontairement durer jusqu'au 1er mai.

---

[7] Les allumettes de la manufacture chinoise Hop-Thanh de Cholon sont de beaucoup inférieures à celles de Bênthuy (*L'Écho annamite*, 24 mai 1923).

Comme nous l'avons dit, la masse des ouvriers ignore le 1er mai. Quelques ouvriers communistes plus ou moins bon teint, et d'ailleurs fort peu nombreux, amenèrent les ouvriers à renouveler leur demande le matin du 1er mai ; c'était voulu par ces meneurs ; mais les ouvriers ignoraient la coïncidence. Le directeur, au courant de l'effervescence qui se manifestait depuis longtemps, avait prévenu la Résidence, pour que des mesures soient prises en vue de cette journée.

Le rôle du Résident, des autorités provinciales, aurait été de raisonner cette population docile, d'amener aussi la société à accorder une augmentation absolument nécessaire. Résident et *tông-dôc* ne firent rien du tout, soit par ignorance, soit par insouciance. Sur le refus de leur accorder l'augmentation sollicitée, les ouvriers décidèrent de cesser le travail.

Avaient-ils ce droit ? La liberté du travail existe-t-elle ici ? Instaurons-nous l'esclavage ? Il nous appartient de le dire ! En tout cas, la prudence était d'éviter tout conflit, et un directeur habile, un chef de province intelligent, aurait certainement réussi à l'éviter.

En arrivant à la porte, les ouvrier -se heurtèrent à un barrage de tirailleurs. L'un de ces tirailleurs asséna, dit-on, un coup de crosse sur la tête de l'ouvrier le plus proche, et ce dernier s'écroula. A cette vue, il y eut une bousculade, les ouvriers tentèrent de s'enfuir. *Les tirailleurs tirèrent dans la foul*e. Vingt ouvriers tombèrent : cinq tués sur le coup, quinze blessés, dont trois durent subir une amputation. Sur ces quinze blessés, certainement il y a eu des morts à l'heure actuelle. *Il ne paraît pas y avoir eu sommations ni coups de feu en l'air*. Des témoins oculaires, interrogés, n'ont aucun souvenir précis de faits ayant. pu se produire, fort rapidement d'ailleurs, entre le moment où la bousculade se produisit et celui où des ouvriers tombèrent, blessés ou morts, dans le fossé qui borde la route.

Une enquête sérieuse s'impose, de la part de la Résidence supérieure en Annam, du Parquet, de l'Inspection des Colonies, pour rechercher les responsabilités. *La rumeur publique estime que les ouvriers n'ont rien fait pour être ainsi attaqués par les forces de police, et il semble bien que la rumeur publique ait raison*.

Les communiqués qui ont parlé d'une attaque de l'usine par des bandes étrangères, qui ont indiqué des milliers de manifestants armés de poignards ou de révolver, alors qu'il y avait 150 ou 200 ouvriers et ouvrières, absolument inoffensifs, *sont donc absolument mensongers*. Pourquoi essayer de tromper, sinon pour cacher les fautes commises ?

Les journaux annamites, soumis à la censure, ont publié qu'une personne aurait reconnu parmi les manifestants des auteurs du déraillement de Tourane ! Quelle monstrueuse sottise ! Et sans doute les auteurs de cet attentat sont-ils parmi les morts ? Ainsi, ne se défendront-ils plus !

Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage. On n'a, tout de même, pas osé communiquer ce renseignement aux journaux français.

*
* *

L'autre affaire, poursuit l'« Ami du Peuple Indochinois », concerne le pillage, et l'incendie d'une concession sise au village de Yênlac, huyèn de Thanh-Chuong. Cette concession, fort peu importante, appartient à un Cochinchinois : M. Viên-Ky. Ce dernier, ayant trouvé du phosphate sur son terrain, voulut annexer à sa concession les terrains avoisinants. […] Si nous devons rétablir la paix dans cette région, nous devons le faire sans violence. Assez de sang a coulé. Nous n'avons pas intérêt à surexciter davantage la population.

Pour enquêter sur toutes ces affaires, en raison de la carence complète des chefs et de l'inspection des Colonies, il serait souhaitable que, abstraction faite de toute opinion

politique, une mission parlementaire, composée d'honnêtes gens, vienne examiner sur place la situation avec pouvoir de relever immédiatement de leurs fonctions tous les coupables, quel que soit leur rang Ce n'est peut être pas une solution merveilleuse ; mais nous n'en voyons pas d'autre.

*
* *

Nous nous associons pleinement aux. conclusions de l'« Ami du Peuple », et, pour terminer, nous insistons sur le fait que l' « Arip » à cherché à induire le public en erreur, par la propagation de fausses nouvelles concernant les douloureux événements de Nghê-An. Après les lumineux exposés de nos confrères français précités et les nôtres, il est impossible de douter de la mauvaise foi de cette agence, payée par le gouvernement, mais sur nos budgets, pour le couvrir et nous mal renseigner

———————————

NORD-ANNAM
VINH
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 juin 1930)

Accident mortel d'auto. — L'auto A 2394, conduite par M. Barth, ingénieur, a renversé près de la gare de Xa-Doai un nommé Dang-Kinh qui voulut traverser la route pour rejoindre d'autres indigènes alors que la voiture arrivait sur lui, et fut tué net. M. Barth s'est arrangé avec la veuve du défunt et lui remit une indemnité, bien que n'étant responsable en rien de l'accident.

———————————

On se plaint des allumettes indochinoises
(*Les Annales coloniales*, 19 juillet 1930)

Nous reproduisons ci-dessous un article de la *Presse Indochinoise*, intitulé « Le record des mauvaises allumettes », record qui n'est pas battu par les allumettes de la régie française. Alors ?…

« L'autre jour, faisant mélancoliquement le tour de ma garde-robe — la vie est chère, les vêtements et le linge sont hors de prix —, j'y relevais de nombreux trous produits par des éclats d'allumettes. Je suis fumeur et chaque fois que j'allume une cigarette, je cours un nouveau danger.

Car je tiens à me servir des allumettes fabriquées en Indochine. J'emploie des allumettes locales. Chaque fois, je déchaîne des catastrophes. Tantôt l'allumette éclate et me saute aux yeux, tantôt elle s'allume et fait jaillir une flamme dangereuse propagée de proche en proche par des parcelles de pâte chimique savamment disposées sur son bois.

L'autre jour, au Cercle sportif, cependant qu'il suivait avec passion un coup de bridge, mon ami C., voulant allumer une cigarette, frotta une allumette : il n'eut que le temps de se rejeter en arrière.

Toute la boîte prenait feu.

Heureusement, et le plus souvent, les allumettes ne prennent pas. C'est ce qui peut arriver de mieux.

Mais est-ce la destination des allumettes ?

Vieux Parisien, je suis ainsi châtié des plaisanteries que je me suis permises vis-à-vis des allumettes de la régie française.

Comme nous les regrettons ces allumettes tant décriées !! Où êtes-vous, allumettes bougies qui, de votre flamme claire, nous permettiez de grimper les étages vers nos mansardes d'étudiants ! Où êtes-vous, allumettes tison, brûlant contre le vent et la pluie ! Ou même simples allumettes phosphorées servant à la cuisine !

Nous vous regrettons car ce qu'on nous vend ici est infect et ne peut être remplacé que par des allumettes étrangères suédoises ou chinoises !

Car, on peut bien parler du désordre chinois, il est un fait : c'est que nos allumettes ne valent à aucun moment les allumettes venant de Chine. Et ça, c'est bien humiliant.

Manque-t-on de matériel ? Veut-on faire trop de bénéfices ?

Le public n'est pas content. Il demande des allumettes françaises qui soient bonnes.

Est-ce vraiment trop demander et le public est-il trop exigeant ? »

EUPHORIE AVANT LE KRACH

Indochinoise Forestière et des Allumettes
(*Le Journal des finances*, 26 septembre 1930)

Les produits bruts d'exploitation de cette société, pour 1929, se sont élevés à 4.564.000 francs contre 4.536.000 francs pour l'exercice précédent. Les frais généraux ayant été réduits de 1.128.000 à 947.000 francs, le bénéfice net s'établit à 3.617.000 francs contre 3.408.000 francs. Le conseil proposera à l'assemblée du 30 septembre de porter le dividende de 22 à 34 francs brut par action de capital et de 15 à 17 francs brut par action de jouissance.

D'importants amortissements seront pratiqués sur le matériel.

Ces résultats se comparent de la sorte avec ceux des années précédentes :

	Bénéf. nets	Montant réparti	Dividende.	
			act. anc.	act. nouv.
	(en 1 000 fr.)		(en francs)	
1924	1.532	»	20	»
1925	2.914	1.731	14,16	20
1926	3.297	1.827	13,6	20,5
1927	3.223	2.023	15	22
1928	3.408	2.042	15	22
1929	3.617	»	17	24

De l'examen de ces résultats, il résulte que la société ne paraît pas, jusqu'à présent, avoir ressenti les effets de la crise que traversent les affaires coloniales. Elle le doit vraisemblablement à la nature particulière de son activité et à son ancienneté dans notre colonie d'Extrême-Orient. Sa création remonte à 1904 [1903], époque à laquelle elle groupa sous une même raison sociale, la Forestière et Commerciale de l'Annam et la Centrale des Allumettes [d'Hanoï].

C'est surtout de la période d'après-guerre que date le développement de l'affaire. Une troisième branche d'activité est venue s'ajouter à l'exploitation des forêts et à la fabrication des allumettes. La Société ayant construit une centrale électrique pour alimenter ses ateliers, a utilisé son excédent d'énergie en fournissant du courant à deux agglomérations qu'elle a réunies par une ligne de transport de force, Bênthuy et Vinh, dont le développement a été rapide. Enfin, la société a pris une participation dans la Compagnie Côtière de l'Annam, qui assure une partie de ses transports.

Le développement simultané des trois branches de l'exploitation, dont nous avons vu plus haut les résultats, n'a pas entraîné d'extension financière très considérable. Le fait est d'autant plus remarquable qu'il s'agit d'une affaire coloniale. Le capital, porté en 1923 de 2.276.000 fr. à 4.552.000 fr., a été doublé en 1924, à 9.104.000 francs. L'opération, réalisée par l'émission au pair de 45.250 actions de 100 fr., réservées titre pour titre aux anciens porteurs, a été accompagnée du remboursement intégral des 45.250 actions anciennes, remplacées par des actions de jouissance. L'opération aura constitué en réalité une distribution gratuite d'actions.

Le bilan est satisfaisant avec 9.260.000 fr. d'actif disponible et réalisable, en regard de 3.400.000 francs d'exigibilités. L'actif immobilisé figure, amortissements déduits, pour 8.930.000 fr., ayant en outre, au passif, une contrepartie de réserves de 2.353.000 fr. Le rendement de l'affaire assigne évidemment aux immobilisations une valeur très supérieure. Néanmoins, la proportion relativement faible des liquidités rend assez vraisemblable l'hypothèse d'une augmentation de capital à plus ou moins brève échéance.

Cette éventualité n'a rien de particulièrement redoutable pour les porteurs actuels. Il est d'ailleurs probable que l'émission aurait lieu a un taux voisin du pair. Mais le conseil attendra sans doute des conditions générales plus favorables. Les actions de capital et de jouissance de la société se tiennent, en effet, à 375 et à 270 fr. respectivement, aux environs de leurs plus bas cours de l'année. La capitalisation boursière de l'affaire ressort ainsi à moins de 30 millions, chiffre qui capitalise à 12 % le bénéfice de 1929. L'estimation que fait le marché paraît donc très modérée et la valeur devrait être parmi les premières à bénéficier d'une amélioration de la situation économique en Indochine.

———————————————

Société indo-chinoise forestière et des allumettes
(*Les Annales coloniales*, 2 octobre 1930)

L'assemblée ordinaire tenue hier sous la présidence de M. Frédéric Mange a approuvé les comptes de l'exercice 1929 présentant un solde créditeur de 3.617.420 fr. 82, non compris le report de l'exercice précédent, soit 162.777 fr. 75.

Le dividende brut a été fixé à 24 fr. par action de capital (contre 22 fr. l'an dernier) et 17 fr. par action de jouissance (contre 15 fr. l'an dernier). Le montant net en sera payable, à partir du 1er novembre, à raison de 19 fr. 48 au nominatif et 17 fr. 65 au porteur pour les actions de capital et de 13 fr. 74 au nominatif et 12 fr. 43 au porteur pour les actions de jouissance. Il a été prélevé 746.647 fr. 65 pour amortissements divers (10 % sur matériel et concessions, 5 % sur immeubles) et 476.103 fr. pour des amortissements extraordinaires sur diverses immobilisations ; la réserve de prévoyance a été portée à 2 millions et il a été reporte à nouveau 208.307 francs.

L'assemblée a réélu MM. François Mange et Georges Maspero, administrateurs sortants. Elle a élu également administrateurs MM. Paul Baudoin [Bq Indoch.] et [Henri] Rousseau [Denis fr.].

———————————

ANNAM
NÉCROLOGIE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 janvier1931)

Le 23 novembre, M. Guiomard, 52 ans, sculpteur, ancien employé de la Société forestière à Bênthuy, est décédé à Vinh.

———————————

NOTRE CARNET FINANCIER
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1931)

M. Georges Maspero, ancien résident supérieur en Indochine, président du conseil de la Banque industrielle de Chine, vient d'être nommé président de la Société indochinoise forestière et des allumettes.

———————————

Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Annam
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 27 avril 1931)

Liste des électeurs de la circonscription électorale de Vinh
5 Barth, Henri [8] Ingénieur SIFA Bênthuy
9 Bellanger, Léon Employé SIFA Bênthuy
24 Budelot, Adrien Comptable SIFA Bênthuy
27 Chaix, Henri Ingénieur SIFA Bênthuy
69 Herbaut, Paul Chef ateliers SIFA Benhuy
129 Walthert, Eugène Employé SIFA Bênthuy

———————————

NÉCROLOGIE
François Mange
(*Le Temps*, 25 juillet 1931)

Mme François Mange, née comtesse Marie de Hauke, MM. César et Roland Mange de Hauke, M. et Mme Frédéric Mange et leurs enfants ; M. le docteur et Mme Émile Welti et leurs enfants ont l'honneur de faire part de la perte cruelle qu'ils ont éprouvée en la personne de M. François Mange, ingénieur, leur bien-aimé époux, père, frère et oncle, décédé à Paris le 19 juillet, à l'âge de 75 ans.

———————————

Indochinoise des Allumettes
(*Le Journal des finances*, 11 septembre 1931)

Les actions Indochinoise des Allumettes ont largement participé à la baisse générale, particulièrement sensible sur les valeurs du groupe en raison des troubles d'Extrême-Orient. L'action de capital se tient à 331 contre 534 au plus haut en 1930, la jouissance

[8] Marie Lucien Henri Barth (Vézelise, Meurthe-et-Moselle, 3 février 1900-Nice, 7 déc. 1974) : Blanche Marie Moulinet. Ingénieur.

à 252 contre 445. Sur la base de ces cours, l'affaire est capitalisée à moins de 24 millions, soit 6. fois seulement le bénéfice du dernier exercice connu.

La Société ne borne pas son activité à la fabrication des allumettes. Elle gère un important domaine immobilier, possède une participation importante dans la Navigation Côtière de l'Annam et se livre au travail des bois. Mais l'une des branches les plus importantes de l'exploitation est la production et la distribution de l'énergie électrique. La Société possède, à cet effet, une centrale électrique et un réseau comprenant des lignes à haute et basse tension, desservant notamment les villes de Vinh et de Bênthuy.

Avec un capital fixé depuis 1924 à 9.104.000 francs, actuellement amorti de moitié, l'Indochinoise des Allumettes a réalisé en 1929 un bénéfice de 4 millions contre 3.408.000 fr. en 1928. Les dividendes portés de 22 à 24 fr. par action de capital et de 15 à 17 francs par action de jouissance n'ont exigé que 1.866.320 fr. après affectation de 746.647 fr. aux amortissements. Ceci explique que la société soit en mesure de maintenir cette année la répartition au même chiffre que l'an dernier, malgré la crise sévère que traverse l'Indochine.

La situation financière se ressent favorablement de la politique de prudence appliquée par le conseil. Au bilan de 1929, les immobilisations déduits, ne figurent que pour 8.930.000 fr. et valent sans doute beaucoup plus à en juger par l'importance des bénéfices réalisés. L'actif réalisable atteint 8.733.000 fr., le disponible 527.000 fr. en regard de 2 millions 933.000 fr. d'exigibilités. Enfin, il existe au passif, outre le capital qui, bien qu'amorti de moitié, figure toujours pour 9.104.000 fr., 2.355.000 de réserves diverses.

Cet inventaire n'appelle donc pas de critique particulière et justifierait, au contraire, une capitalisation plus élevée. En définitive, seule la crainte de nouveaux troubles révolutionnaires en Indochine paraît motiver la réserve que témoigne le marché à l'égard de cette affaire, et tant que l'inquiétude du public n'aura pas reçu d'apaisement à ce sujet, le titre ne saurait prétendre a des cours sensiblement plus élevés que ceux auxquels il se traite actuellement et qui, en tout état de cause, ne paraissent plus comporter grand risque.

———————————

Andrée Viollis,
Indochine S.O.S.,
NRF, 1935, 240 p.

1er décembre [1931]

Visite, tout près de Vinh, de la grande manufacture d'allumettes de Bênthuy, à laquelle est adjointe une scierie. Elle fut fondée en 1888 par le père et les oncles du propriétaire actuel, M. M. [Mange]. Celui-ci se lamente sur la crise. Les importations de tabac auraient diminué de 50 %, entraînant la même baisse sur la vente des allumettes. De plus, l'État prélève une taxe de 50 % sur la production à la sortie de l'usine. Quant à la scierie, comme on ne construit plus, elle ne peut travailler qu'une dizaine de jours par mois. Le personnel, qui était d'un millier d'ouvriers, est réduit à 500.

M. M... répond avec franchise à mes questions : « Les coolies sont, dit-il, payés de 32 à 35 cents [9], les femmes de 20 à 26 cents, les enfants de 12 à 18 cents pour neuf heures, mais ils ne les touchent pas ; car les *caïs* qui dirigent les équipes de 25 à 30 ouvriers, prélèvent un sérieux pourcentage sur leurs salaires ; de sorte que les hommes ne reçoivent guère plus de 7 piastres par mois, et les enfants 2 piastres.

[9] 3 fr. 20 à 3 fr. 50 par jour, la piastre étant à 10 francs à cette époque.

Comment les chefs d'industrie n'ont-ils pas, depuis si longtemps, protesté contre ce honteux système de travail ? M. M... se plaint de sabotage, de grèves. Le mouvement est mené, dit-il, par les ouvriers intellectuellement les plus développés, mécaniciens, électriciens, forgerons. Ils voulaient la journée de huit heures, — au lieu de dix ; et par solidarité entendaient ne travailler que cinq ou six heures, en deux équipes. Le 1er mai [1930] un millier d'hommes ont marché sur la manufacture. On a même reçu le cortège à coups de fusil [10].

M. M... m'affirme à son tour que le mouvement politique des campagnes est en grande partie causé par le manque de contact entre l'administration et les villages. Point de tournée, donc point de surveillance, point de compréhension ni de sympathie mutuelle. L'esprit [115] d'autrefois, le véritable esprit colonial, dans le meilleur sens du terme, est en train de disparaître. M. M... aussi connaît les crimes reprochés aux légionnaires et les déplore. C'est non seulement, dit-il, une mauvaise action de les avoir lâchés sur le pays, mais une terrible erreur politique. Le précédent résident [Le Fol, prédécesseur de Châtel] qui porte la responsabilité de tant de morts, n'était pas un méchant homme, mais un neurasthénique, un aboulique qui craignait les responsabilités et avait peur de l'ombre de ses oreilles...

Nous parcourons la manufacture assez primitive comme outillage, comme organisation et comme locaux. Mais quand on a vu tant de misère, on devient forcément moins difficile. Les pauvres diables sont mal payés, certes, mais tout au moins mangent-ils. Il y a aussi beaucoup d'enfants et qui travaillent certainement trop pour leurs forces. La plupart ont de maigres frimousses pointues, et sont si petits et fragiles pour leur âge ! Il y a un mois, je me serais indignée de les voir rivés à la tâche. Aujourd'hui, après tant de spectacles d'horreur, j'arrive à ne plus réagir aussi vivement. En suis-je déjà au point de comprendre l'attitude ironique et lasse des meilleurs parmi les fonctionnaires ? Ah! le virus colonial !

———————————

Société indochinoise forestière et des allumettes
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 20 décembre 1931)

L'assemblée s'est réunie le 17 novembre présidée par M. Frédéric Mange.

MM. Puech [Denis frères] et [E.] Guyot remplissaient les fonctions de scrutateurs.

Le rapport du conseil rend compte des travaux et opérations effectués au cours de l'exercice 1930.

Le programme de modernisation des usines s'est poursuivi. L'on a procédé à de nouvelles installations pour la menuiserie et la parqueterie et de nouveaux hangars métalliques ont été construits pour les scieries. Un pont roulant électrique a été achevé.

L'usine d'allumettes de Bên-Thuy a été en partie rénovée ; plusieurs constructions formant le noyau d'un village ont été édifiées pour permettre de garder à proximité le personnel ouvrier d'indigènes spécialisés.

Le compte de profits et pertes présente un solde créditeur de 3.473.018 fr. 70.

Le président dit qu'il est d'avis, étant donné la situation économique présente, de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice. 1930. Il croit plus prudent d'employer le solde créditeur de la manière suivante : 3.473.018 fr. 70

amortissement de 10 % sur le matériel et de 5 % sur les immeubles, soit 836.312.95

amortissement extraordinaire sur le poste « concessions », soit 141.951,85

Prélèvement pour constitution d'une provision pour risques en cours.
1.000.000,00

1.978.264 fr. 80

---

[10] Voir Morlat, *Répression coloniale*…, p. 132-133

Il restera ainsi une somme de 1.494.753 fr. 90
qui, ajoutée au report antérieur de 208.307 fr. 00
formera une réserve de 1.703.060 fr. 90
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

———————————

AU PALAIS
Cour d'appel (Chambre civile et commerciale)
Audience du vendredi 18 mars 1932
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 mars 1932)

Les arrêts suivants seront rendus :

3°) Société Indochinoise des Allumettes contre Louis Decosterd.

La Cour déclare recevable en la forme l'appel interjeté contre l'ordonnance du juge des référés de Vinh du 22 février 1932. Déclare la Société Indochinoise Forestière et des Allumettes non fondée en son exception d'incompétence ; l'en déboute, confirme l'ordonnance susvisée, ordonne la confiscation de l'amende consignée. Réserve les dépens.

M. Decosterd, employé à la Société Indochinoise Forestière et des Allumettes depuis novembre 1907, eut, le 24 décembre 1923, deux doigts de la main droite sectionnés en vérifiant une machine appartenant à cette Société. Le 18 février 1932, M. Decosterd assigna la société devant le juge des référés de Vinh pour entendre nommer un médecin expert aux fins d'examiner et de décrire l'état de sa main, de dire quelles furent pour lui les conséquences de l'accident et d'apprécier le degré de l'incapacité permanente partielle dont il était atteint.

Par ordonnance du 22 février 1932, le juge des référés, faisant droit à cette demande, avait désigné le Dr Lemoine pour procéder à cette expertise.

———————

TONKIN
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 5 mai 1932)

Les trois lots de bois en plateaux nécessaires pour le matériel roulant et les ponts communs du réseau nord ont été accordés à M. Macairet, entrepreneur à Xom-Cuc, à la Société indochinoise forestière et des allumettes et à la Société indochinoise des bois de mine.

La Cour d'appel de Hanoï a confirmé le jugement pris à Vinh contre l'Indochinoise Forestière et des Allumettes dans l'affaire Decosterd.

———————————

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 janvier 1932)

Mariage. — Aujourd'hui, jeudi 21 janvier 1932, à 10 heures, a eu lieu, à la mairie de Hanoï, le mariage de M. Marie Lucien Henri Barth, ingénieur civil, croix de guerre, domicilié à Bên-Thuy, Annam, avec M^lle^ Blanche Marie Moulinet, domiciliée à Hanoï. Les témoins étaient. MM. Alphonse Lucien Pierre Houllier, directeur de l'École primaire supérieure de garçons, à Hanoï ; Louis Mange, directeur de la Société des allumettes à Bên-Thuy ; Alberte Émile Caroline Marie Lucie Beau, épouse Dorangeon, à Hanoï, et

Pierre Barth [11], directeur de la maison Denis Frères, chevalier de la Légion d'honneur et croix de guerre, à Hanoï.

Nous adressons aux nouveaux époux nos souhaits de bonheur.

Suite :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/SIFA_1932-1975.pdf

[11] Marie Joseph *Pierre* Barth (Vézelise, Meurthe-et-Moselle, 25 février 1897-Cannes, 23 février 1981) : président de la Légion française des combattants au Tonkin sous l'occupation japonaise.